



COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars à 18h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni exceptionnellement à l'Espace François Mitterrand, après convocation légale en date du 4 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Etaient présents : ANTUNES Jaime – BAUDOUIN Jean-Pierre – BELLONCLE Thierry – BILQUEY Agnès – BORDOT Thierry – CALDEIRA Madeleine - DUPAIN Raymond – GRANDJEAN Noëlle – JOAQUIM Jean (à partir de 18h05) – LAOUFI-SABER Rachida – LARRIERE Liliane – LEJEUNE Agnès – LEROY Hervé – MATHIEU Suzanne (à partir de 18h05) – MILLEROT Jean-Paul – NEDELEC Maryse – NURDIN Michel – PORTEU DE LA MORANDIERE Xavier – LARUE Sabine – VALOT Evelyne

Absents : BOUBECHIRA Robila – NAIDET Jacinthe

Ont donné procuration : ROGER Yves à VALOT Evelyne (M. ROGER a intégré le conseil à partir de 19h18)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h01.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Michel NURDIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le registre de présence est transmis aux conseillers municipaux pour signature.

1. Délibération n°2021- 16 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 février 2021

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 février 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 23 février 2021.

18h04 : M. Jean JOAQUIM et Mme Suzanne MATHIEU font leur entrée à la table du conseil municipal.

2. Délibération n°2021- 17 : Délibération autorisant le maire à signer la convention cadre avec le CDG 70 pour la mise à disposition de personnel en vue d'accomplir une mission d'accompagnement en gestion des ressources humaines.

Considérant que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 22 et 25, prévoit que les Centres de gestion peuvent mettre à disposition des agents auprès des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux.

Considérant que dans un souci permanent d'amélioration de la qualité des services, il est proposé de solliciter le CDG 70 pour un accompagnement en gestion des ressources humaines pouvant notamment porter sur la réalisation d'un diagnostic organisationnel par des audits de performance, organisationnels ou encore de leurs procédures et pratiques RH, d'un accompagnement au changement, d'un accompagnement au recrutement, sur l'élaboration des fiches de poste...

Le Maire présente la convention cadre de mise à disposition de personnel en vue d'accomplir une mission d'accompagnement en gestion des ressources humaines, établie par le CDG 70, et les conditions de sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention cadre susvisée telle que présentée,
- Autorise le maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône ainsi que les documents y afférents,
- Dit que les dépenses nécessaires, liées à la mise en œuvre de la mission d'accompagnement en gestion des ressources humaines par le CDG 70, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

3. Présentation des travaux des ateliers dans le cadre de la préparation budgétaire.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2021, Monsieur le Maire souhaite que les élus référents des ateliers (groupe de travail) puissent exposer au conseil municipal leurs travaux.

Les conseillers municipaux devront par la suite arbitrer les priorités à inscrire au budget.

Monsieur le Maire propose aux élus référents de présenter leurs ateliers.

3.1. Atelier « Tourisme »

M. Hervé LEROY, référent de l'atelier, présente les orientations/projets définis par son groupe de travail :

- Reprise de la convention avec l'office du tourisme de Bains-les-Bains : 3 dates de visites prévues pour le moment. La convention prévoit la publicité du Conservatoire auprès des clients de l'office.
- Convention avec l'office du tourisme de Luxeuil-les-Bains
- Création d'un point d'information touristique
- Aménagement d'une salle dédiée au Conservatoire pour libérer l'espace actuel qui a vocation à accueillir des événements : études de maîtrise d'œuvre en cours
- Création de 6 parcours de randonnées (pied, vélo) au départ du Château de Maillard de 3 à 14 km traversant la ville et la forêt
- Création d'une aire de camping-car
- Manifestations :
 - Projet des marchés d'été, tous les samedis du mois de juillet
 - Organisation d'une scène ouverte pendant l'été

3.2. Atelier « aménagement des gravières »

M. Michel NURDIN, référent de l'atelier, informe que pour des raisons sanitaires, il n'a pas pu organiser des réunions avec les membres de cet atelier. Il a toutefois travaillé sur le sujet. Le fruit de son travail alimentera l'atelier.

Le site des gravières est composé de 3 plans d'eau et sites remarquables destinés à être un lieu touristique, de pêche et de promenade, avec à terme l'intégration au projet de voie verte intercommunale par la création d'un sentier reliant les 3 sites qui sont :

➤ Roupoix

Plan d'eau d'une surface approximative de 11,2 ha.

Site de pêche et de promenade géré par l'association des « PÊCHEURS DU ROUPOIX »

Il est réputé entre autres pour sa pêche NO KILL CARPES et pour sa pêche aux carnassiers (Brochets et Sandres).

Le nombre annuel de cartes de pêche délivrées : 600 cartes journalières, 90 cartes annuelles

➤ Grand Césert

Plan d'eau d'une surface approximative de 11.4 ha dont une partie constituée de boues de lavage de l'exploitation qui restera interdite à la fréquentation.

Sans affectation ce site pourra être géré par « Les Pêcheurs du Roupoix » et un sentier de promenade avec plateforme de vue et lieux de repos partant des postes de pêche 7 ou 8 du Roupoix et longeant tout le plan d'eau jusqu'au gué sur la Semouse pourrait voir le jour.

Il pourrait être envisagé par la suite de terminer ce sentier afin d'assurer la promenade tout autour de ce plan d'eau en rejoignant le site du Roupoix.

➤ Tournant des îles

Il est composé de deux plans d'eau d'une surface totale approximative de 25,00 ha.

L'aménagement de ce site est pratiquement terminé et un grand nombre de visiteurs et promeneurs viennent apprécier ce lieu de calme et de repos et y observer une flore et une faune abondante.

Grande variété d'oiseaux dont en particulier le « Guêpier d'Europe » ainsi que cygnes, poules d'eau, grèbes, cormorans etc. La pêche et la chasse n'y seront pas autorisées.

Propositions de travaux :

	Roupoix	Grand Césert	Tournant des iles	Cout estimatif
Travaux d'aménagement :	Réfection chemin d'accès et bancs	Girobroyage des abords et dégagement coté Semouse Six tables en béton armé et bancs Création d'un chemin de promenade depuis le poste de pêche N° 7 du Roupoix et le long de deux faces du Grand Césert jusqu'au gué sur la Semouse. Longueur : 600m environ Plateforme d'observation		30 000 € HT
Travaux d'entretien	Réalisé par l'association de pêche du Roupoix.	Entretien postes de pêche éventuels pris en charge par l'association de pêche. Entretien annuel (2 passages) par artisan.	Réalisation de plusieurs dégagements de vue dans la végétation tout au long du parcours et au niveau de la plateforme d'observation. Entretien annuel (2 passages) par artisan.	3 800 € HT / an

3.3. Atelier « Manufacture »

Présentation du projet d'organisation et de développement de la MANUFACTURE par Thierry BELLONCLE et Xavier PORTEU DE LE MORANDIERE.

La Manufacture a vocation à être un pôle d'éveil économique, culturel et social de la ville de Saint-Loup sur Semouse visant à :

- Placer Saint-Loup sur Semouse comme une référence de réussite d'un modèle socioéconomique alternatif dans la région des Vosges du sud.
- Trouver de la souplesse, effacer les contraintes, les lenteurs et lourdeurs du système actuel, trouver un modèle public ou privé, économie solidaire profitant au développement d'une commune.

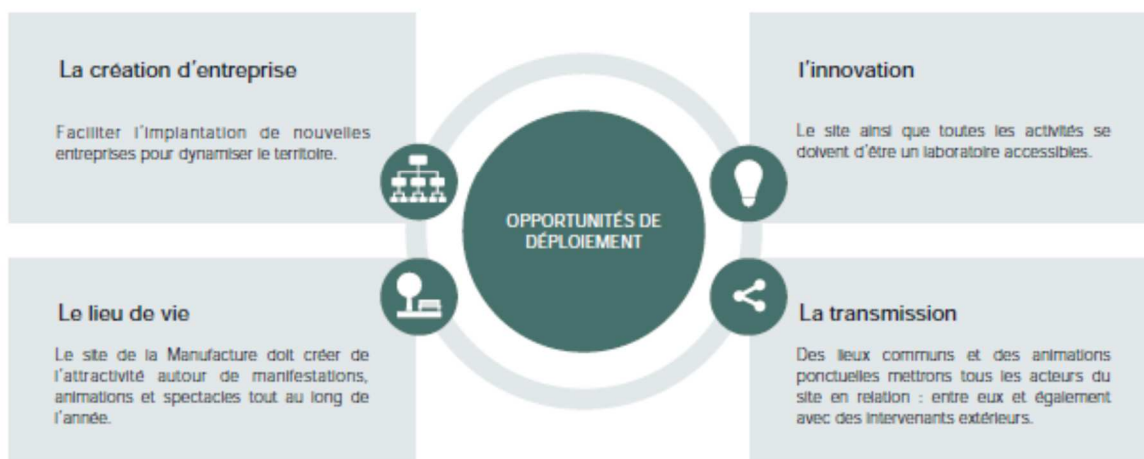
La commune souhaite faire de la Manufacture une plateforme solidaire de développement local par la réhabilitation et la rénovation d'un site industriel au centre de la ville de Saint-Loup sur Semouse afin de développer un lieu innovant d'échange culturel et de dynamisme économique au cœur de la cité du meuble.

Le développement de la Manufacture se fait autour :

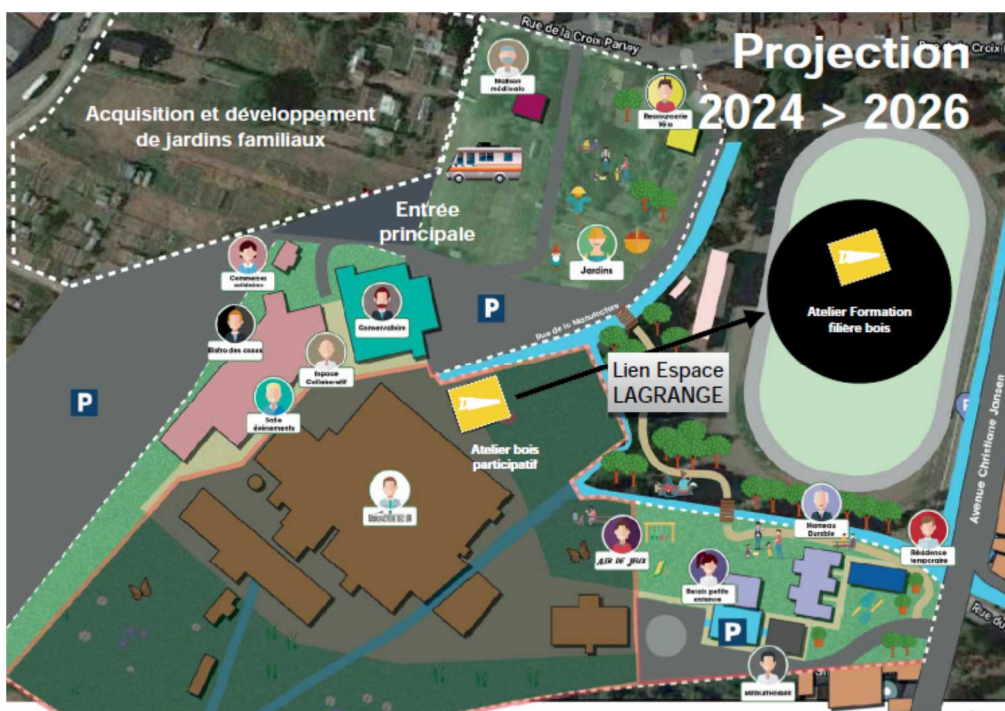
- des valeurs suivantes : partage, transmission, expérimentation, mutualisation, respect, accompagnement, valorisation de la ville et du territoire.
- des 3 équilibres fondamentaux que sont la culture, la solidarité et l'économie

La mise en place d'un **comité de développement** regroupant les élus et les adhérents de la Manufacture sera garant de la bonne réalisation du projet.

Les 4 axes de développement de La Manufacture



Le schéma de développement suivant est proposé pour la Manufacture :



L'estimation financière de ce développement est de l'ordre de à 3,6 millions d'euros, avec la possibilité de mobiliser d'importantes subventions.

19h18 : M. Yves ROGER fait son entrée à la table du conseil municipal.

La Manufacture est un champ d'exploration qui offre de multitudes de possibilités. Il permet de créer les conditions pour attirer des habitants, des entreprises... Le projet présenté permet de poser des repères et d'ouvrir le débat.

3.4. Atelier « Travaux »

	COUT ESTIMATIF (€HT)
Chaussée quai Léon Jacquy	36 608
Réparation localisée Avenue Michel Leroy jusqu'à intersection Ferry Petitjean	3 265
Réparation localisée Rue d'Avignon (émulsion)	4 800
Réparation localisée Rue Pasteur (émulsion)	6 088
Reprise trottoir Augrogne (émulsion)	2 974
Reprise rue du Breuil place de retournement (émulsion)	
Rue des champs derrière les pompiers (émulsion)	12 330
Réfection affaissement rue Jules Ferry	11 000
Création de la voirie d'accès à la Manufacture	131 777
Réhabilitation avenue Albert Thomas	635 585
Aménagement sécurité rue Pierre Curie	14 952
Aménagement sécurité carrefour M. Leroy/Pierre Curie	18 525
Aménagement sécurité av C. Jansen	
Aménagement Point de vue du Vx Château	34 118
Aménagement d'une allée du cimetière	5 860
Aménagement de la place du 16 septembre (parking derrière église)	4 912
Aménagement des abords immédiats du château Bouly	300 000
Aménagements des abords immédiats du gymnase	
Réfection cour école centre (enrobé)	48 169
Réfection cour école Mt Pautet (enrobé)	53 904
Fond d'Augrogne - chemin d'accès aux gravières	
Requalification du centre-ville	
Rue de la vanne, de la cure	
Acquisition d'une machine à enrobé	
Acquisition de feux comportementaux	
Étanchéité regards eau usée Augrogne	
Remplacement conduite AEP Magnoncourt-Bouligney	1 259 433
Travaux étanchéité toiture maternelle Mt Pautet	27 042
Travaux étanchéité toiture Chanois	
Rénovation thermique des locaux scolaires	
TOTAL PROVISoire	2 611 342

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les prochaines réunions de travail permettrons de prioriser les travaux.

Fin de séance à 20h08.